

Programme d'hébergement en Centre résidentiel communautaire au stade de la mise en liberté provisoire – Projet pilote 2024-2025

Description du projet

- Le projet consiste à offrir de l'hébergement à des hommes en attente d'un procès en matière de violence conjugale dans un Centre résidentiel communautaire (CRC), soit le CRC Le Pavillon de Québec et le CRC La Maison l'Issue de Montréal.
- L'accusé participera à des ateliers et programmes en lien avec la violence et bénéficiera du soutien et de la surveillance d'intervenants détenant une expertise en matière d'encadrement et d'intervention auprès d'hommes présentant un risque de violence.
- Il ne s'agit aucunement d'une solution de remplacement à l'incarcération, et les personnes présentant un risque de remise en liberté jugé non assumable devront être soumises à la détention préventive.

Clientèle ciblée

Le projet s'adresse aux hommes accusés en matière de violence conjugale qui répondent aux critères suivants :

- Ouverts à recevoir des services ;
- Référés par un agent de probation dans le cadre du Service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire ;
- Dont la candidature a été acceptée par le CRC à la suite de l'évaluation de la personne et de sa situation.

Objectifs

- Offrir un cadre sécuritaire permettant de maximiser l'arrêt d'agir et de prévenir la récurrence de la personne accusée tout en bonifiant la sécurité de la victime ;
- Amorcer un changement par la participation à un programme intensif ;
- Profiter du séjour pour s'outiller et mettre en place des facteurs de protection ;
- Développer des points d'ancrage dans la communauté pour soutenir la démarche ;
- Respecter les conditions légales de remises en liberté et les rendez-vous qui s'y rattachent ;
- Éventuellement, permettre à l'accusé de demeurer actif et responsable en conservant son emploi et en assumant ses responsabilités familiales.

Enjeux

- L'implication de toutes les parties prenantes ;
- S'assurer que la personne accusée ne s'incrimine pas sans avoir été reconnue coupable ;
- L'échange d'information entre les différents partenaires ;
- La mise en place de conditions de remise en liberté qui s'harmonisent avec l'hébergement en CRC ;
- La disponibilité de services complémentaires dans la communauté à qui recommander les participants à la fin de l'hébergement.

Abrégé – partenaires

Processus d'admission

La référence au CRC dans le cadre de ce programme devra nécessairement être faite par un agent de probation dans le cadre du Service d'évaluation des personnes accusées en matière de violence conjugale au stade de la mise en liberté provisoire. En rencontrant la personne accusée, l'agent de probation sera en mesure de lui présenter tous les détails du programme et de lui expliquer l'implication qui sera attendue de sa part si elle décide d'y participer. Au terme de l'évaluation, si une référence au programme d'hébergement peut être envisagée, l'agent de probation devra rapidement aviser le CRC pour lui permettre d'évaluer la demande d'admission. Il devra également fournir, dans le respect des modalités prévues à la Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le plus d'information possible pour permettre au CRC d'évaluer la demande. L'agent de probation transmettra au tribunal la réponse du CRC en même temps que son rapport. Le tribunal aura alors en main toutes les informations requises pour juger de la pertinence de permettre ou non à la personne accusée de participer au programme d'hébergement en CRC.

Lorsque le tribunal octroiera une remise en liberté provisoire avec comme condition de résider en CRC le temps de compléter les programmes offerts, il sera essentiel de lui imposer la condition suivante : *Se constituer détenu en se rapportant aux autorités policières, sans délai, advenant une expulsion de la ressource ou une fin prématurée de son séjour.* Cette condition donnera la légitimité nécessaire aux policiers pour intervenir dans le cas où le stage en CRC ne se déroulerait pas comme prévu et que le CRC en arriverait à la conclusion qu'il n'est plus possible de maintenir l'hébergement de la personne.

Durée du projet

Le projet pilote s'échelonnait du 15 février 2024 au 31 mars 2025. Le programme sera maintenu par la suite, le temps de procéder aux analyses nécessaires et de faire les ajustements requis. Le financement du plan d'action ayant permis la mise en place de ce projet est prévu pour quatre années où les services seront répertoriés de la façon suivante :

- Année 1 (23-24) : élaboration et mise en place du projet.
- Année 2 (24-25) : début officiel du projet pilote, collecte de données et ajustements le cas échéant.
- Années 3 et 4 (25-27) : analyse du projet pilote, maintien et ajustement des services.

Conclusion

Le programme d'hébergement en CRC au stade de la liberté provisoire pour les personnes accusées en matière de violence conjugale va bien au-delà d'un simple hébergement. Ce projet innovant permet de développer une offre de service complémentaire à celle qui est existante, à partir d'un réseau d'organismes détenant une expertise en intervention auprès des personnes judiciairisées. Cette nouvelle trajectoire de services répondra aux besoins d'une clientèle très peu desservie actuellement. Ultiment, en offrant aux personnes accusées un encadrement ainsi que des moyens pour développer de meilleures habiletés relationnelles, le programme permettra de mieux protéger les victimes de violence conjugale. C'est donc l'ensemble de la communauté qui sera gagnante par la mise en place de ce programme d'hébergement en CRC au stade de la liberté provisoire.

Abrégé – partenaires

Programme offert par chaque CRC		
CRC	CRC Le Pavillon	CRC La Maison L'Issue
Région	Québec	Montréal
Nom du programme	<i>Je t'aime moi non plus</i>	<i>Point final.</i>
Description	<ul style="list-style-type: none"> • 8 semaines de thérapie à temps plein, dont 6 semaines d'encadrement fermé et 2 semaines de thérapie semi-ouverte ; • 9 ateliers de groupe par semaine en plus de rencontres individuelles ; • Suivi post-thérapie d'un mois avec une rencontre hebdomadaire avec un conseiller et un entretien hebdomadaire d'évaluation du risque. 	<ul style="list-style-type: none"> • 8 semaines de séjour, dont 6 semaines d'encadrement fermé et 2 semaines de préparation au départ ; • Ateliers de groupes, rencontres individuelles, exercices écrits, lectures et réflexions individuelles ; • Un mois de réinsertion sociale supervisée incluant une rencontre par semaine avec un professionnel du programme qui vise la consolidation des acquis et l'évaluation du risque en communauté.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de la dynamique de violence dans les relations interpersonnelles et adhésion à une démarche de changement par l'apprentissage de compétences ; • Réappropriation de la vie d'homme et de père. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience des comportements problématiques ; • Développement de compétences et de stratégies pour contrer la violence ; • Démarche de changement pour se redéfinir.
Cadre et particularités	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention 24 h/24 ; • Coanimation homme/femme pour certains ateliers ; • Gestion du risque ; • Bilan des facteurs de risque et de protection ; • Références ; • Carrefour sécurité en violence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention 24 h/24 ; • Suivi et accompagnement personnalisé ; • Gestion du risque ; • Contacts réguliers avec les référents ; • Encadrement et supervision des fréquentations ; • Réintégration graduelle dans le milieu ; • Références.
Thèmes abordés	<ul style="list-style-type: none"> • La violence conjugale (dans une approche féministe de responsabilisation) ; • La vie conjugale (dans une approche systémique) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre sa propre dynamique relationnelle ; ▪ Le choc : la crise et/ou la rupture ; ▪ La reconstruction. • La communication ; • La connaissance de soi ; • La santé mentale ; • La toxicomanie et les dépendances. 	<ul style="list-style-type: none"> • La violence conjugale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mythes et réalités ; ▪ Formes et manifestations ; ▪ Message porté par la violence ; ▪ Impacts sur les victimes et sur soi-même. • La motivation au changement • La gestion des émotions • La communication et la connaissance de soi • Les distorsions cognitives • La gestion des conflits et la dynamique relationnelle • Les attentes face à la personne partenaire.